

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### BIBLIOTHÈQUE DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

#### Conditions

- Être âgé d'au moins 15 ans lors de l'inscription, un justificatif pourra être demandé.
- L'inscription et l'accès au service de prêt est gratuit sur justification d'un titre d'appartenance à la FSCF.
- Pour profiter du service de prêt, veuillez nous faire parvenir ce formulaire et un chèque de caution de 30 euros (libellé à l'ordre de la FSCF) lorsque vous souhaitez effectuer votre premier emprunt. Cette caution sera valable pour une année de prêt à compter de votre premier prêt. Il vous sera restitué à la date anniversaire de cette première demande si tous les ouvrages empruntés ont été retournés.

Madame     Monsieur     Association (*renseignez l'identité du responsable du compte lecteur*)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse (*Nom et adresse du représentant légal pour les mineurs*) : .....

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel. Mobile : ..... Tel. Fixe : .....

Adresse électronique (*obligatoire*) : .....

Pour les particuliers : numéro de licence FSCF : .....

Pour les associations : numéro d'affiliation à la FSCF : .....

Association d'appartenance : .....

Adresse : .....

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Suite à la réception de ce formulaire dûment rempli et du chèque de caution, nous créerons votre compte lecteur dans les plus brefs délais. Vous recevrez alors un mail récapitulatif vous indiquant votre numéro de lecteur et votre mot de passe. Ces derniers vous permettront de réserver des documents, via votre compte lecteur, et ainsi de les emprunter.

Les documents sont à envoyer à la Bibliothèque de la FSCF, 22 rue Oberkampf, 75011 Paris.

**À retenir :**

La bibliothèque accueille le public sur réservation, envoyez-nous un mail si vous souhaitez venir !

Chaque compte lecteur est personnel et l'utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait.

Chaque compte lecteur est valable un an et renouvelable.

Tout changement de domicile doit être communiqué rapidement.

Le lecteur est personnellement responsable des documents qu'il emprunte ou consulte sur place.

Le lecteur est responsable des copies et des enregistrements qu'il réalise à partir des documents originaux empruntés à la bibliothèque.

Chaque lecteur peut emprunter simultanément 3 livres, 5 périodiques et 10 partitions pour une durée d'un mois et demi (6 semaines) renouvelable 2 semaines, deux fois maximum.

Attention, l'extension des prêts doit être effectuée au plus tard le dernier jour de l'emprunt, sinon elle ne sera pas prise en compte.

Le chèque de caution sera débité si les documents empruntés n'ont pas été retournés au siège 10 jours après la deuxième relance.

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance du fonctionnement et des règles de la bibliothèque et m'engage à les respecter.

Fait à ....., le .....

Signature